



Création : TOUYOU - 10/12

**Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
de l'agglomération de Strasbourg-Kehl (SPPPI)**

DREAL Alsace - 2 route d'Oberhausbergen - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 13 06 07 - Fax. : 03 88 13 05 60

E.mail : laurence.morival@developpement-durable.gouv.fr

Contact Kehl : Stadtverwaltung Kehl

Tél. 00 49 (0) 7851 88 11 93 - Fax. 00 49 (0) 7851 88 10 22

Le SPPPI,

UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE

**SECRÉTARIAT PERMANENT POUR LA
PRÉVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES
DE L'AGGLOMÉRATION DE STRASBOURG-KEHL**

STRASBOURG

KEHL



SA NATURE, SA VOCATION

ORGANE MULTIPARTITE ET INDÉPENDANT, CRÉÉ SUR UN TERRITOIRE DE FORTE ACTIVITÉ D'ENTREPRISE AYANT VOCATION DE RÉUNIR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS PAR LES POLLUTIONS ET RISQUES POTENTIELLEMENT GÉNÉRÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

SA MISSION

DANS SA ZONE DE COMPÉTENCE DE L'AGGLOMÉRATION TRANSRHÉNANE DE STRASBOURG-KEHL, LE SPPPI EST UN LIEU DE DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES INDUSTRIELS. IL Y CONTRIBUE À LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DIALOGUE DURABLE ET DE PARTICIPATION DES CITOYENS. Cf DÉCRET DU 22/08/2008

UNE DÉCLINAISON D'OBJECTIFS

SUSCITER UNE CULTURE DU RISQUE
PRÉVENIR ET ANTICIPER DES CONFLITS
PARTAGER LES CONNAISSANCES
PROPOSER DES ORIENTATIONS D'ACTION
INFORMER TOUS LES PUBLICS

"LE CONSEIL D'ORIENTATION ARRÊTE LES OBJECTIFS DU SPPPI"

LE SPPPI PEUT SE SAISIR DE TOUS LES SUJETS QUE LES ACTEURS QUI LE CONSTITUENT SOUHAITENT TRAITER DANS TOUS LES DOMAINES CONCERNANT L'IDENTIFICATION ET/OU LA PLANIFICATION DE PROJETS INDUSTRIELS ET DES MESURES DE PRÉCAUTION QUI ACCOMPAGNENT LEUR MISE EN ŒUVRE, DANS LE BUT DE PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE ET DE PRÉSERVER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS.

SON INITIATIVE



LE FONCTIONNEMENT EN COMMISSIONS THÉMATIQUES

COMMISSIONS

- AIR ET BRUIT
- EAU, SOLS ET DÉCHETS
- ACTIONS TRANSRHÉNANES
- PRÉVENTION DES RISQUES
- INFORMATION ET COMMUNICATION

DANS SON DOMAINE, CHACUNE DES COMMISSIONS S'INFORME DE L'ÉTAT DES LIEUX, DE L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION EN VUE D'ABOUTIR À DES PROPOSITIONS D'AIDE COLLECTIVE AUX DÉCISIONS D'ACTION.

■ ■ ■ UNE STRATÉGIE COLLÉGIALE

LES ACTEURS DU SPPPI, MEMBRES, PARTENAIRES ET INVITÉS, SONT RÉPARTIS EN CINQ COLLÈGES :

- INDUSTRIELS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES,
- COLLECTIVITÉS LOCALES, ÉLUS ET SERVICES,
- SERVICES DE L'ÉTAT,
- ASSOCIATIONS ET RIVERAINS,
- SCIENTIFIQUES ET PERSONNES QUALIFIÉES

"L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE VALIDE LE PROGRAMME D'ACTION DU SPPPI"

